

Journée d'Etude

Avec les partenariats du Barreau de Draguignan, du Barreau de Nice, de l'Ecole des Avocats du Sud-Est.

Le CERDP organise à la
Faculté de Droit et Science Politique
Amphithéâtre 202 (1^{er} étage du bâtiment central)

Le vendredi 24 mai 2013

une journée d'étude sur le thème :

Le droit de l'exécution des peines : espoirs ou désillusions ?

La phase de l'exécution de la peine est devenue aussi importante que celle de son prononcé.

La peine n'a d'utilité que par une exécution effective et constructive. De celle-ci dépendront la réinsertion du condamné et la protection de la société.

L'inflation législative des dernières années en la matière illustre l'intérêt grandissant du législateur pour le droit de l'exécution des peines, mais aussi sa difficulté à résoudre les problèmes essentiels liés à la lutte contre la récidive et la surpopulation carcérale.

La prison n'est plus l'unique référence. Les aménagements de peine sont de plus en plus valorisés. Cependant, le système actuel révèle des incohérences et des dysfonctionnements. La pénurie de moyens ne permet pas d'assurer un suivi satisfaisant des condamnés en milieu ouvert.

Cette journée d'étude, organisée par le CERDP, est la première à Nice en droit de l'exécution des peines. Les plus grands spécialistes universitaires en la matière s'interrogeront sur la valeur des mesures actuelles et futures (surveillance électronique, libération conditionnelle, probation...). Les différents acteurs des procédures d'exécution (JAP, Ministère public, SPIP, Avocats) exposeront l'intérêt et les difficultés de leur fonction.

Cette journée intéressera directement les praticiens, les universitaires, ainsi que les étudiants grâce à l'actualité des problématiques abordées.

PROGRAMME

Vendredi 24 mai 2013

Sous la présidence de **Jean PRADEL**, Professeur émérite de l'Université de Poitiers,
Membre titulaire de l'Académie internationale de droit comparé

MATIN : Les mesures de l'exécution des peines

8h30 Accueil des participants
9h00 Allocution d'ouverture
Christian VALLAR
Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice.
Yves STRICKLER
Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis,
Directeur du Centre d'Études et de Recherches en Droit Privé
Fabienne GHELFI
Maître de Conférences HDR à l'Université de Nice-Sophia Antipolis,
Directrice scientifique de la journée d'étude

9h15 - L'évolution de la politique pénale en matière d'exécution des peines
Astrid Garraud,
Doctorante à la Faculté de Droit de Nice

9h45 - La perte de sens des aménagements de peine
Martine Herzog-Evans,
Professeur à l'Université de Reims

10h15 - Débats et pause

10 h 45 - La libération conditionnelle, mode normal de sortie des détenus ?
Fabienne Ghelfi,
Maître de Conférences HDR à l'Université de Nice Sophia-Antipolis

11h15 - La fin de l'exécution de la peine
Evelyne Bonis-Garçon,
Professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV,
Institut de sciences criminelles et de la justice

11h45 - Débats

12h00 - Déjeuner libre

APRES-MIDI : Les acteurs de l'exécution des peines

14h00 - Le juge d'application des peines : vers une disparition ?
Anne Gentilini,
Juge de l'application des peines au Tribunal de Grande Instance de Nice

14h30 - Le Ministère public : des pouvoirs à renforcer ?
Cédric Logelin,
Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Grasse

15h00 - Débats et pause

15h30 - Le SPIP : un service en difficulté ?
Michelle Bruyère,
Directrice adjointe des Services pénitentiaires d'insertion et de probation des Alpes-Maritimes

16h00 - L'avocat : un rôle insuffisant ?

* L'avocat du condamné
Adrien Verrier,
Avocat au Barreau de Nice,
Membre du Conseil de l'Ordre

* L'avocat de la partie civile
Christine Jeantet,
Avocat au Barreau de Draguignan,
Membre du Conseil de l'Ordre

16h30 - Débats

16h45 - Rapport de synthèse
Jean Pradel,
Professeur émérite de l'Université de Poitiers
Membre titulaire de l'Académie internationale de droit comparé

17h 15 Clôture

Université de Nice-Sophia Antipolis
Faculté de Droit et Science Politique

Journée d'étude

NICE, le vendredi 24 mai 2013

BULLETTIN D'INSCRIPTION

**A RETOURNER AU PLUS TARD :
Le 17 mai 2013**

Attention : Les annulations, avec remboursement des sommes reçues, seront acceptées jusqu'au 17 mai 2013

au Secrétariat du **CERDP**
Faculté de Droit et Science Politique
Avenue Doyen Louis TROTABAS - Bureau 412 bis
06050 NICE Cedex 1
Tél. : 04 92 15 71 65 - Fax : 04 92 15 71 67
Site internet : <http://webs.unice.fr/CERDP>

accompagné de votre règlement des droits d'inscription

Nom :

Prénom :

Profession :

Organisme :

Adresse :

.....

Courriel :

50 Euros - la journée du 24 mai 2013
(Les frais d'inscription comprennent l'accueil des participants et la documentation.)

15 Euros - Tarif préférentiel pour les actes du colloque

Je règle la somme deEuros par chèque bancaire
OU postal ci-joint, **à l'ordre de l'agent comptable de l'UNS.**

Je souhaite une facture.

Je souhaite une attestation de présence.

Date :

Signature :



Conditions générales

Les annulations, avec remboursement des sommes reçues, seront acceptées jusqu'au 17 mai 2013

Date de clôture des inscriptions : 17 mai 2013

A l'attention de Mesdames et Messieurs les avocats :

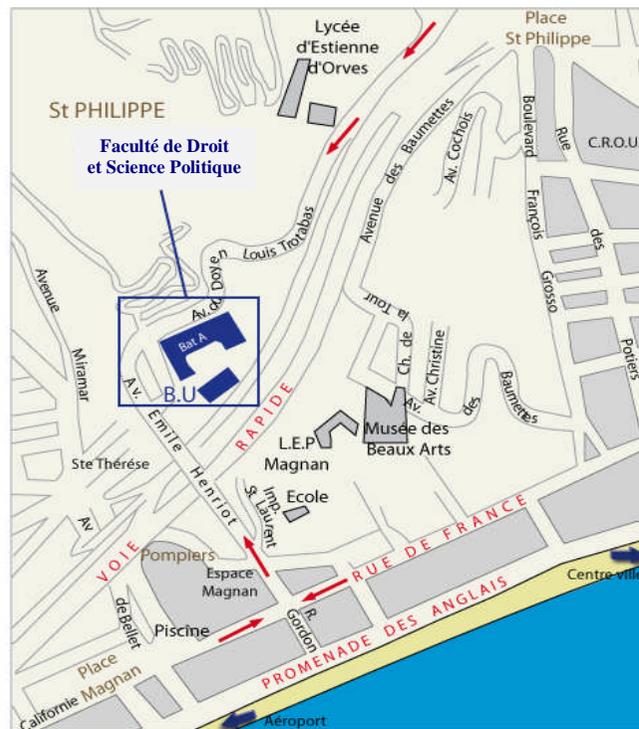
La participation à cette manifestation entre dans le cadre de la formation continue des avocats exigée en vertu de l'article 14-2 de la loi du 31 décembre 1971.

La journée du 24 mai 2013 peut être validée pour 6 heures de formation.

Une attestation de présence est délivrée sur simple demande.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au

Secrétariat du CERDP
Faculté de Droit et Science Politique
Avenue Doyen Louis TROTABAS - Bureau 412 bis
06050 NICE Cedex 1
Tél : 04 92 15 71 65 - Fax : 04 92 15 71 67
Courriel : cerdp@unice.fr
Site : <http://webs.unice.fr/CERDP/>



UN DOUBLE ACCES :

- par le Quartier St Philippe - Lycée Estienne d'Orves
En partant de la **Place St-Philippe** (haut du Bd Francois Grosso), longer la **Voie Rapide** en prenant l'Av. *Robert Schuman*, puis dans sa continuité, l'Av. *Doyen Louis Trotabas*, qui mène tout droit à la Faculté.
- par le Quartier Magnan - Rue de France :
 - En venant de la Rue de France, **avant** la Piscine Jean Médecin, prendre à droite, la montée de l'Av. Emile Henriot
 - En venant de la Place Magnan, **après** la Piscine Jean Médecin, prendre à gauche la montée de l'Av. Emile Henriot

Par le TRAIN SNCF : Arrêt "Nice-Ville"
Partant de la Gare : BUS 64 ; 71 ; 75 : Arrêt "Estienne d'Orves"
BUS 12 ; 17 : Arrêt "Rosa-Bonheur", sur la Rue de France

De l'AEROPORT

En voiture : Par la Promenade des Anglais
par le BUS :
Du Terminal 1 :
BUS 23 : Arrêt "Rosa-Bonheur" sur la Rue de France, en bas de l'Av. Emile Henriot.
BUS 98 : Arrêt "Magnan" sur la Promenade des Anglais du Terminal 2 :
BUS 99 : Arrêt "Magnan" sur la Promenade des Anglais

Par la ROUTE :

Autoroute A8 "La Provençale", sortie n° 50.
Une fois sur la Promenade des Anglais, à environ 5 km, tourner à gauche, direction Magnan, et tout de suite, après la Piscine Jean Médecin, prendre à gauche la montée de l'Av. Emile Henriot.
L'entrée du Parking, se trouve après le 1er virage, sur l'Av. Doyen L. Trotabas.



Centre d'Études et de Recherches en Droit Privé

avec le soutien



et le partenariat de



Le droit de l'exécution des peines : espoirs ou désillusions ?

Journée d'étude organisée à la
Faculté de Droit et Science Politique de Nice (Amphi 202)

Sous la Présidence de
Jean PRADEL, Professeur émérite de l'Université de Poitiers,
Membre titulaire de l'Académie internationale de droit comparé

Direction scientifique :

Fabienne GHELFI
Maître de Conférences HDR à l'Université de Nice-Sophia Antipolis

NICE
Vendredi 24 mai 2013

